

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 19 DECEMBRE 2019 A 18H30**

Présents à la séance : 22

L'An Deux Mil Dix Neuf, **le 19 DECEMBRE A 18H30**

Extrait affiché le :  
**20 décembre 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**5ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointe et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absente** :

Mme PANO-WENTZEL Marylène

**Objet** : Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel informatique « cadastre - urbanisme ».

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

N° 118/2019

Mme GEROME Line	à	M. CHMIDLIN Stéphane
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. Le Maire
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint Délégué, demande au Conseil Municipal son approbation à la passation du nouveau contrat triennal de maintenance du logiciel informatique « cadastre – urbanisme » auprès de la société SISTEC pour un montant annuel de 503.20 € hors taxes en prestation de base hors options.

Après en avoir délibéré,

C'est unanimement que le Conseil Municipal, présent et représenté, décide du renouvellement du contrat de maintenance informatique triennal proposé par la société SISTEC au montant annuel de 503.20 € hors taxes en prestation de base sans options. Le nouveau contrat prendra effet le 01 janvier 2020.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,